



GWS Target Note Europe - Janvier 27

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE DE TYPE TAUX

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Titre de créance social complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection⁽¹⁾ du capital à la Date d'Échéance.

Période de commercialisation : du 01/09/2026 au 08/01/2027. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Code ISIN : FR6CIBFS0918

Durée d'investissement conseillée : 12 ans, hors cas de remboursement anticipé automatique.

Éligibilité : Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Émetteur et Garant de la formule : Titre de créance social complexe émis par Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission de droit français, offrant une garantie de la formule donnée par Crédit Agricole CIB⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

Placement financier destiné à des clients non professionnels

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.
LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE. CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ RÉDIGÉ PAR L'ASSUREUR.**

- (1) Le remboursement à la Date d'Échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.
(2) Notations de crédit au 16/07/2026 : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé à l'indice Solactive EU NXG 10 Y 11 AM Yield Index (Code ISIN : DE000SL0PQ72). Afin de bénéficier d'un remboursement du capital à la Date d'Échéance quelle que soit la valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index, l'investisseur accepte de limiter ses potentiels gains (Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 6,55%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,49%). Veuillez vous référer à la page 11 pour la description de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index.

Points clés

- ❖ **Un coupon inconditionnel de 3,50%⁽¹⁾ est enregistré à l'issue des semestres 1 à 4. La somme des coupons inconditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance selon les cas.**
- ❖ **Un objectif de coupon semestriel de 3,50%⁽¹⁾ enregistré à l'issue des semestres 5 à 24, si à une Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽³⁾. La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance selon les cas.**
- ❖ **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des semestres 6 à 23, si à une Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, la somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés est égale à 21,00%.**
- ❖ **Un remboursement du capital⁽¹⁾ à la Date d'Échéance quelle que soit la valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index.**

Accéder au Document d'Information Clé (DIC)

- ❖ Pour disposer d'informations réglementaires, veuillez consulter le Document d'Information Clé : <https://www.documentation.ca-cib.com/Document/Search>

Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement à 1 000 euros le 08/01/2027 et une détention jusqu'à la Date d'Échéance ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les Taux de Rendement Annuels peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure.

De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite PERin pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « GWS Target Note Europe - Janvier 27 », soit 1 000 euros. Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

- (1) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.
- (3) Veuillez vous référer à la page 5 pour la détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel.

Avantages et inconvénients

Avantages

- ❖ Un coupon inconditionnel⁽¹⁾ de 3,50% enregistré à l'issue des semestres 1 à 4. **La somme des coupons inconditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance selon les cas.**
- ❖ Un coupon conditionnel⁽¹⁾ de 3,50% enregistré à l'issue des semestres 5 à 24, si à une Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽³⁾. **La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance selon les cas.**
- ❖ À l'issue des semestres 6 à 23, à la Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, **si la somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés est égale à 21,00%**, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré de la somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés.
- ❖ Un remboursement du capital⁽¹⁾ à la Date d'Échéance quelle que soit la valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index.

Inconvénients

- ❖ **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- ❖ L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- ❖ Selon la valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index aux Dates de Constatation Semestrielle⁽²⁾, l'investisseur peut ne recevoir aucun coupon conditionnel.
- ❖ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 6 semestres à 24 semestres.
- ❖ Mécanisme de plafonnement des gains (Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 6,55%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ maximum de 5,49%).

(1) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

(3) Veuillez vous référer à la page 5 pour la détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel.

(4) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Facteurs de risques

Crédit Agricole CIB recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié notamment aux risques suivants.

- **Risque de perte en capital en cours de vie** : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant la Date d'Échéance ou de la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **Risque sur le gain ou l'intérêt** : Les titres peuvent ne pas verser de coupon conditionnel. L'investisseur accepte de limiter ses gains.
- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule** : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque de marché** : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction de la valeur de l'Indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que la Date d'Échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risque lié à l'inflation** : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.
- **Risques liés aux titres de créance sociaux** : Bien que l'Émetteur ait l'intention d'affecter le produit net de l'émission des titres de créance sociaux conformément à ce qui est décrit dans la Documentation Juridique des titres, rien ne garantit que les Actifs Sociaux éligibles puissent être mis en œuvre, que le produit net soit intégralement alloué pendant l'ensemble de la durée de vie des titres et que l'affectation des fonds satisfasse les exigences réglementaires ou les attentes de l'investisseur concernant les objectifs de performance « sociale ».
- **Risque de réinvestissement** : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

Mécanisme de remboursement

Détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel

La valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est observé le :

Dates de détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel			
01/09/2026	06/10/2026	17/11/2026	08/01/2027

Le Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel est égal à la moyenne arithmétique des valeurs de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index observées aux quatre dates ci-avant mentionnées, majorée de 0,62%.

Exemple illustratif :

Si la valeur moyenne de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index les 01/09/2026, 06/10/2026, 17/11/2026 et 08/01/2027 est de 3,30%.

Le Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel sera donc égal à 3,30% + 0,62% soit 3,92%.

Mécanisme d'enregistrement du coupon inconditionnel

❖ À l'issue des semestres 1 à 4, un coupon inconditionnel⁽¹⁾ est enregistré. Il est égal à :

3,50%

La somme des coupons inconditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance selon les cas.

Mécanisme d'enregistrement du coupon conditionnel

❖ À l'issue des semestres 5 à 24, à la Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, si l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel, un coupon conditionnel⁽¹⁾ est alors enregistré. Il est égal à :

3,50%

La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance selon les cas.

❖ Sinon le produit n'enregistre pas de coupon conditionnel.

Mécanisme de remboursement anticipé automatique

❖ À l'issue des semestres 6 à 23, à la Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, si la somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés est égale à 21,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽²⁾ :

Le capital initial
+
La somme des coupons inconditionnels préalablement enregistrés
+
La somme des coupons conditionnels enregistrés

Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 6,55%,
correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 5,49%

❖ Sinon le produit continue.

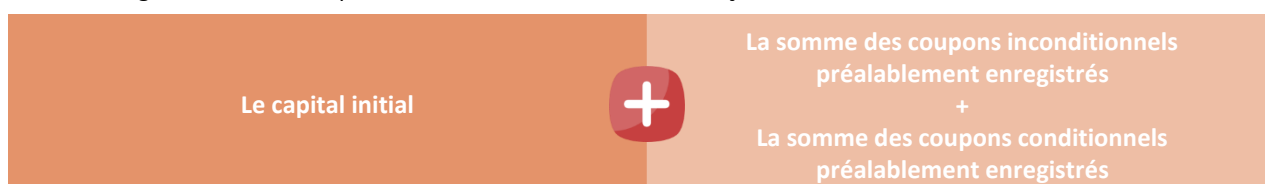
- (1) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.
- (3) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Mécanisme de remboursement

Mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance

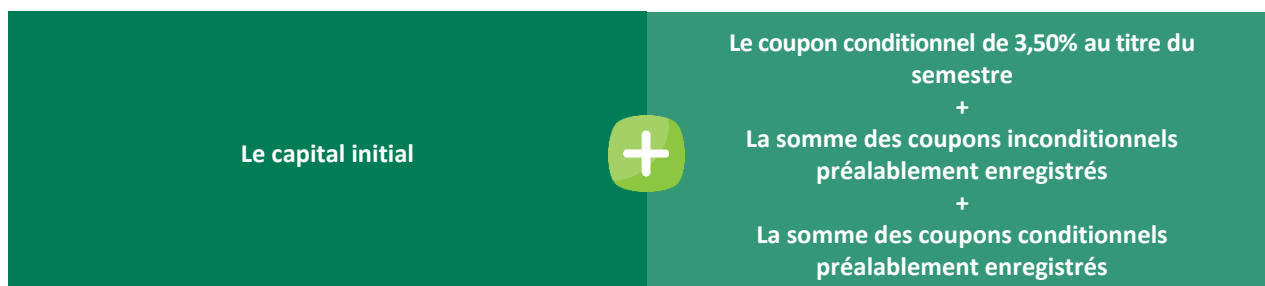
À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index.

❖ **Cas défavorable** : Si l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est supérieur au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽²⁾, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le 10/01/2039 :



Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ compris entre 1,10% et 1,35%, correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ compris entre 0,09% et 0,34% en
fonction du nombre de coupons enregistrés précédemment.

❖ **Cas favorable** : Sinon, si l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽²⁾, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le 10/01/2039 :



Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ compris entre 1,35% et 1,60%, correspondant à un
Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ compris entre 0,34% et 0,58% en
fonction du nombre de coupons enregistrés précédemment.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.

(2) Veuillez vous référer à la page 5 pour la détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel.

(3) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(4) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Illustrations

Supposons que la valeur moyenne de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index les 01/09/2026, 06/10/2026, 17/11/2026 et 08/01/2027 soit de 3,30% pour les 3 scénarios. Le Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel sera donc de 3,92%.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

L'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est toujours supérieur à 3,92% à l'issue des semestres 5 à 24

Semestre	1	2	3	4	5	6	...	23	24
Valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index					4,00%	4,20%	4,52%	4,33%	4,67%
Enregistrement d'un coupon inconditionnel	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%					
Un coupon conditionnel de 3,50% est-il enregistré ?					Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement (100% + somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés)						-	-	-	114%

SCÉNARIO MEDIAN

L'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est inférieur ou égal à 3,92% à l'issue du semestre 5

Semestre	1	2	3	4	5	6	...	23	24
Valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index					3,40%	3,98%	3,99%	4,33%	4,20%
Enregistrement d'un coupon inconditionnel	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%					
Un coupon conditionnel de 3,50% est-il enregistré ?					Oui	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement (100% + somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés)						-	-	-	117,50%

SCÉNARIO FAVORABLE

la somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés atteint 21,00%

Semestre	1	2	3	4	5	6	...	23	24
Valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index					3,37%	3,20%			
Enregistrement d'un coupon inconditionnel	3,50%	3,50%	3,50%	3,50%					
Un coupon conditionnel de 3,50% est-il enregistré ?					Oui	Oui			
Montant du remboursement (100% + somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés)						121%			

Non applicable.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Illustrations

Supposons que la valeur moyenne de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index les 01/09/2026, 06/10/2026, 17/11/2026 et 08/01/2027 soit de 3,30% pour les 3 scénarios. Le Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel sera donc de 3,92%.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

L'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est toujours supérieur à 3,92% à l'issue des semestres 5 à 24

- ❖ L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 3,50% à l'issue des semestres 1 à 4.
- ❖ À chaque Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, du semestre 5 à 23, l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est toujours supérieur au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽³⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon conditionnel n'est enregistré.**
- ❖ À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est égal à 4,67% et est ainsi supérieur au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽³⁾.
- ❖ L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date d'Échéance le capital initial et la somme des coupons inconditionnels préalablement enregistrés, soit 114,00%. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est de 1,10%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 0,09%.

SCÉNARIO MEDIAN

L'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est inférieur ou égal à 3,92% à l'issue du semestre 5

- ❖ L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 3,50% à l'issue des semestres 1 à 4.
- ❖ À l'issue du semestre 5, l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽³⁾. **Un coupon conditionnel de 3,50% est enregistré au titre de ce semestre.**
- ❖ À chaque Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, du semestre 6 à 23, l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est toujours supérieur au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽³⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon n'est enregistré.**
- ❖ À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est égal à 4,20% et est ainsi supérieur au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽³⁾.
- ❖ L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date d'Échéance le capital initial majoré de la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés, soit 117,50%. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est de 1,35%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 0,34%.

SCÉNARIO FAVORABLE

la somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés atteint 21,00%

- ❖ L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 3,50% à l'issue des semestres 1 à 4.
- ❖ À la Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, du semestre 5 à 6, l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index est inférieur ou égal au Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel⁽³⁾. **L'investisseur enregistre⁽¹⁾ alors un coupon conditionnel de 3,50% au titre de chaque semestre. La somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés est égale à 21,00% à l'issue du semestre 6. Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent activé et le produit prend fin.**
- ❖ L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à l'issue du sixième semestre 121,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est de 6,55%, correspondant à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 5,49% (plafonnement des gains).

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- (1) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite PERin ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (tels que la valeur de l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 12 pour le détail des dates.
- (3) Veuillez vous référer à la page 5 pour la détermination du Seuil d'Enregistrement du Coupon Conditionnel.
- (4) Veuillez vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Une dimension sociale

Le nouveau support « GWS Target Note Europe - Janvier 27 », titre de créance social, s'inscrit dans une démarche permettant aux épargnants de favoriser le développement économique des territoires les plus fragiles, le progrès socio-économique des personnes défavorisées et contribuer notamment à l'accès pour tous aux logements abordables, aux services de santé, à l'éducation et autres services et infrastructures essentiels.

Qu'est-ce qu'un titre de créance social ?

- Il s'agit d'un titre destiné à financer ou refinancer exclusivement des projets avec un effet social positif sur une population cible selon l'analyse du Groupe Crédit Agricole.
- Dans le cadre de GWS Target Note Europe - Janvier 27, Crédit Agricole CIB Financial Solutions agit en tant qu'Émetteur.
- Un montant équivalent aux fonds levés par les titres « GWS Target Note Europe - Janvier 27 » sera alloué à des actifs du Portefeuille Social (ensemble des actifs sociaux) de Crédit Agricole CIB (nommés ci-après les « Actifs ») qui financent des projets permettant de promouvoir une économie plus juste et plus équilibrée (nommés ci-après les « Projets »). Les Projets sont sélectionnés sur la base de critères d'éligibilité et d'une méthodologie définis par l'Émetteur. L'ensemble de ces éléments sont présentés dans le Cadre de Financement Social (voir ci-dessous). Ainsi, le produit net des titres de créance vient augmenter le montant agrégé des titres de créance placés au passif du bilan de Crédit Agricole CIB et destinés à soutenir le financement des Actifs.

Engagements et principes du produit

- Le produit respecte le Cadre de Financement Social du Groupe Crédit Agricole⁽¹⁾ publié en novembre 2025 qui assure aux investisseurs la transparence sur l'utilisation et la gestion des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des Actifs et le reporting d'allocation des fonds et de l'impact sociétal des Actifs. Moody's Ratings, l'un des acteurs leaders mondiaux de service Second Party Opinion, a publié une seconde party opinion⁽²⁾ confirmant l'alignement du Cadre de Financement Social avec les Social Bond Principles⁽³⁾ et les meilleures pratiques de marché.
- La maturité des Actifs n'est pas nécessairement équivalente à la maturité du produit.
- Le remboursement du principal et de l'intérêt sur ces titres de créance ne seront pas directement exposés à la performance des Actifs.
- Le Cadre de Financement Social peut être amené à être actualisé dans le futur pour refléter les mises à jour et les évolutions des activités du groupe Crédit Agricole.

Projets financés par les actifs du Portefeuille Social

GWS Target Note Europe - Janvier 27 finance ou refinance des prêts sociaux dédiés :

- **Au développement économique des territoires**
- **À l'émancipation sociale et économique des personnes défavorisées**
- **À l'accès aux logements abordables**
- **À l'accès aux services de santé**
- **À l'accès à l'éducation**
- **À favoriser l'accès aux services essentiels et aux infrastructures de base**

Exemple d'un Projet éligible : Déploiement du réseau fibre dans une zone française de moyenne densité.



Crédit Agricole CIB est intervenu en qualité de conseiller auprès de Vauban Infrastructure Partners dans le cadre de la création de la SDFAST (Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires). Le projet a pour objectif d'accélérer le déploiement de la fibre au sein des foyers dans les régions françaises de moyenne densité.

(1) Le Cadre de Financement Social du Groupe Crédit Agricole est disponible sur : www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations.

(2) Cette seconde opinion est disponible sur : www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations.

(3) Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association (ICMA) : <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2025-updates/Social-Bond-Principles-SBP-June-2025.pdf>.

Une dimension sociale

Processus de sélection des Projets

Crédit Agricole CIB Financial Solutions en tant qu'Émetteur a l'intention d'allouer un montant équivalent au produit net des titres aux Actifs. Ces derniers sont sélectionnés selon le processus suivant :

1 - Les différentes entités du groupe Crédit Agricole sélectionnent les actifs potentiellement éligibles conformément à la section Utilisation des Fonds du Cadre de Financement Social.

2 - Les entités du groupe Crédit Agricole ont la responsabilité d'exclure les actifs liés aux activités apparaissant sur la liste d'exclusion du Cadre de Financement Social.

3 - Les entités du groupe vérifient que les risques environnementaux et sociaux soient correctement pris en compte dans le cadre du processus de due-diligence.

4 - Les Actifs sont présentés au comité Green & Social Bond pour validation.

Répartition des Actifs par secteur d'activité en juin 2025⁽¹⁾

65%
Projets de déploiement de la fibre optique et du haut débit dans les zones non desservies

Projets de déploiement d'infrastructures télécom (haut débit / réseaux de fibre optique), dans des zones géographiques à faible densité de population en France et à l'étranger.

16%
Hôpitaux publics

Financement d'hôpitaux publics.

20%
Projets de développement dans les pays émergents

Projets de développement (Énergies renouvelables, réseau de distribution d'électricité, transports, télécommunication, accès à l'eau) dans les pays émergents.

Le Groupe Crédit Agricole publiera un rapport annuel sur l'utilisation du produit net des titres de créances sociaux jusqu'à leur échéance. De plus, le Groupe Crédit Agricole s'engage à y inclure des détails concernant l'impact social de son Portefeuille Social en utilisant les indicateurs disponibles pour chaque catégorie.

- La répartition par actif présentée ci-dessus provient du dernier rapport Crédit Agricole Social Bond Report publié début 2026 sur les données à fin juin 2025. Il ne couvre donc pas l'entièreté des catégories et actifs du nouveau Cadre de Financement Social car il se base sur le précédent Framework. Cette composition du portefeuille sera amenée à évoluer au fur et à mesure que de nouveaux actifs intègrent le Portefeuille Social de Crédit Agricole CIB sur la base du nouveau Cadre de Financement Social.

(1) Pour plus d'informations : www.creditagricole.com/finance/dette-et-notations.

Présentation du sous-jacent

COMPRENDRE L'INDICE SOLACTIVE EU NXG 10Y 11AM YIELD INDEX

Qu'est-ce que le programme NextGenerationEU ?

NextGenerationEU permet de dynamiser l'économie de l'Europe et de rendre nos sociétés plus fortes et plus résilientes, en obtenant des résultats concrets pour les Européens dans le cadre de ses nombreux projets (https://next-generation-eu.europa.eu/index_fr).

Les investissements, répartis entre des prêts et des subventions aux états membres, sont notamment réalisés dans les soins de santé, l'éducation et les PME.

Dans ce cadre, l'Union Européenne emprunte de l'argent afin de pouvoir financer ses programmes. Chacun de ces emprunts a un coût, il s'agit de son taux.

Plus d'informations relatives au programme NextGenerationEU sont disponibles sur le site de la [Direction de l'information légale et administrative](#).

L'indice Solactive EU NXG 10Y 11AM Yield

L'indice Solactive EU NXG 10Y 11AM Yield Index permet tous les jours d'estimer le taux auquel l'Union Européenne emprunte pour une période exacte de 10 ans dans le cadre de son Unified Funding Approach (UFA) utilisé majoritairement pour le financement du programme NextGenerationEU* à la date de création de l'indice.

L'indice Solactive EU NXG 10Y 11AM Yield Index est calculé et publié quotidiennement par Solactive à 11 heures.

OÙ RETROUVER L'INDICE SOLACTIVE EU NXG 10Y 11AM YIELD INDEX ?

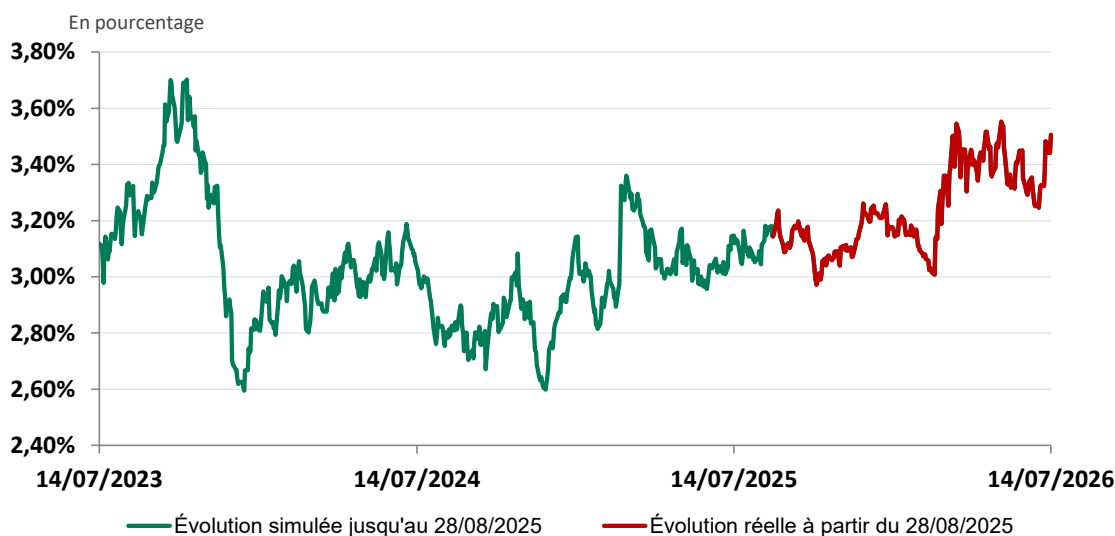
Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site de Solactive :

<https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0PQ72&lang=fr>.

VALEURS HISTORIQUES DE L'INDICE SOLACTIVE EU NXG 10Y 11AM YIELD INDEX (simulée jusqu'au 28/08/2025 et réelle ensuite)

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. L'indice Solactive EU NXG 10Y 11AM Yield Index a été lancé le 28/08/2025. Toutes les données précédant le 28/08/2025 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Sources : Crédit Agricole CIB et Bloomberg, au 14/07/2026.

*Excluant les obligations appartenant au programme « NextGenerationEU Green Bonds »

Fiche Technique

TYPE	Titre de créance social complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à la Date d'Échéance (le remboursement à la Date d'Échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement)
ÉLIGIBILITÉ	Contrats d'assurance-vie, de retraite PERin ou contrats de capitalisation
ÉMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE	Émetteur : Crédit Agricole CIB Financial Solutions, véhicule d'émission dédié de droit français Garant de la formule : Crédit Agricole CIB : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 16/07/2026, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
CODE ISIN	FR6CIBFS0918
DEVISE	EUR
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
PRIX D'ÉMISSION	100%
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
HORIZON DE PLACEMENT	12 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
SOUS-JACENT	L'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield Index (Code Bloomberg : SOLEU10E Index)
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 01/09/2026 au 08/01/2027. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation
DATE D'ÉMISSION	01/09/2026
DATES DE DÉTERMINATION DU SEUIL D'ENREGISTREMENT DU COUPON CONDITIONNEL	01/09/2026 ; 06/10/2026 ; 17/11/2026 ; 08/01/2027
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	25/06/2029 ; 20/12/2029 ; 24/06/2030 ; 20/12/2030 ; 24/06/2031 ; 22/12/2031 ; 24/06/2032 ; 27/12/2032 ; 24/06/2033 ; 23/12/2033 ; 26/06/2034 ; 20/12/2034 ; 25/06/2035 ; 20/12/2035 ; 24/06/2036 ; 22/12/2036 ; 24/06/2037 ; 23/12/2037 ; 24/06/2038 ; 27/12/2038
DATES DE VERSEMENT DES COUPONS INCONDITIONNELS	Soit à la Date de Remboursement Anticipé, soit à la Date d'Échéance selon les cas
DATES DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS	Soit à la Date de Remboursement Anticipé, soit à la Date d'Échéance selon les cas
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	08/01/2030 ; 08/07/2030 ; 08/01/2031 ; 08/07/2031 ; 08/01/2032 ; 08/07/2032 ; 10/01/2033 ; 08/07/2033 ; 09/01/2034 ; 10/07/2034 ; 08/01/2035 ; 09/07/2035 ; 08/01/2036 ; 08/07/2036 ; 08/01/2037 ; 08/07/2037 ; 08/01/2038 ; 08/07/2038
DATE DE CONSTATATION FINALE	27/12/2038
DATE D'ÉCHÉANCE	10/01/2039
PLACE DE COTATION	Bourse d'Euronext Paris
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, Crédit Agricole CIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%
DOUBLE VALORISATION	Tous les quinze jours par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du Groupe Crédit Agricole)
COMPOSANTE CARITATIVE	GWS Target Note Europe - Janvier 27 présente une composante caritative en faveur des associations Institut CURIE et Hôpital Necker enfants malades. Ce versement est constitué d'une contribution caritative d'un prestataire externe et d'un don de Crédit Agricole CIB d'un montant respectif de 0,10% du Montant Principal Total des Titres effectivement distribués. Cette composante caritative n'ouvre pas le droit à une déduction fiscale pour l'investisseur. Seul le don réalisé par Crédit Agricole CIB ouvre droit à une déduction fiscale pour Crédit Agricole CIB. Au total, un montant équivalent de 0,20% du montant total des titres distribués sera versé à parts égales entre les associations Institut CURIE et Hôpital Necker enfants malades quelques semaines après la fin de la période de commercialisation, avec un montant minimum global de 20 000 EUR.
COMMISSIONS DE DISTRIBUTION	Crédit Agricole CIB paiera au distributeur une rémunération d'avance allant jusqu'à 4,50% (équivalent à 0,375% par an) du montant nominal des titres effectivement distribués (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé)
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
AGENT DE CALCUL	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt

Avertissement

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Ces Titres présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.

Documentation Juridique : Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 10 juillet 2026 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram> et sur le site de la Bourse de Luxembourg : www.luxse.com. À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.**

Disponibilité de la Documentation Juridique : Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé (disponible en page 2) avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=055331e8-95ef-46bf-af46-2361a2e7105e>

Conditions Définitives : <https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR6CIBFS0918.pdf>

Absence d'offre de contracter : Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'Émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation : Le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à la Date d'Échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé. Les Contrats d'Assurance-Vie, de retraite PERin ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **Compatibilité d'investissement :** Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique. **Restrictions**

générales de vente : Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT. Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux États-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des États où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. **Agrément /**

Mentions Légales : Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) France. **Avertissement sur l'Indice :** L'instrument financier n'est pas parrainé, promu, vendu ou soutenu d'une autre manière par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de commerce indicelle ou du prix indicel à tout moment ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en œuvre pour que l'indice soit calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est pas tenue de signaler des erreurs dans l'indice à des tiers, notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni l'octroi d'une licence d'utilisation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice aux fins de l'utilisation de l'instrument financier ne constituent une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans cet instrument financier ni ne constituent en aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG.



CRÉDIT AGRICOLE

CORPORATE & INVESTMENT BANK

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank
Société anonyme au capital de 7 851 636 342 euros
RCS Nanterre 304 187 701
12, place des Etats-Unis
CS 70052
92547 MONTROUGE CEDEX, France

www.ca-cib.com

